



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

temps de parole du Président de la République dans les médias

Question au Gouvernement n° 1665

Texte de la question

TEMPS DE PAROLE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DANS LES MÉDIAS

M. le président. La parole est à M. Alexis Corbière.

M. Alexis Corbière. Monsieur le Premier ministre, depuis bientôt trois mois notre pays connaît un grand moment de mobilisation sociale. Vous avez fait le choix de ne pas répondre à l'essentiel des revendications.

M. Jean-René Cazeneuve. Et les 10 milliards, alors ?

M. Alexis Corbière. Vous avez préféré organiser un « grand débat national » dont la finalité et la méthode sont très contestables puisque seul le Président décidera de ce qu'il faudra en retenir. Certaines de ces réunions se transforment en meetings pro République en marche, aux frais du contribuable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe FI et sur de nombreux bancs du groupe LR. – Protestations sur les bancs du groupe LaREM.*) La ministre Buzyn nous l'a démontré le 3 février à Trappes en appelant, à cette occasion, à voter pour la liste gouvernementale.

M. Fabien Di Filippo. Rendez l'argent, madame Buzyn !

M. Alexis Corbière. Parmi les autres aspects les plus regrettables de ce prétendu débat, je tiens à souligner la surmédiation de la parole présidentielle. Depuis le 15 janvier, le Président de la République s'est exprimé au cours de six réunions pour un temps de parole équivalent à trente-quatre heures.

M. Éric Straumann. Au cours desquelles il n'a pas dit grand-chose !

M. Alexis Corbière. Si l'on excepte le week-end, car on a besoin de repos, cela représente deux heures de macronisme quotidien.

M. Éric Straumann. Pour ne rien dire...

M. Alexis Corbière. Alors que les Français réclament la parole (*Brouhaha continu*),...

M. le président. S'il vous plaît, chers collègues, un peu de silence.

M. Alexis Corbière. ...c'est essentiellement le Président qui la prend et, devrais-je dire, qui la confisque.

Par un effet de système, les chaînes d'information en continu ont fait le choix de diffuser ce flot de paroles et le Président apparaît donc sur tous les écrans jusqu'à saturation. Même si les audiences s'effondrent, nous avons

écrit au Conseil supérieur de l'audiovisuel, pour savoir quel contrôle il comptait exercer afin de garantir le pluralisme politique. Il nous a répondu aujourd'hui en nous assurant que le verbe présidentiel serait bien ajouté au temps de parole de l'exécutif.

Persiste toutefois un problème majeur. Les élections européennes ont lieu dans trois mois. Compte tenu du temps qu'il faut au CSA pour publier ses rapports – ils sont trimestriels –, il apparaît évident que toutes les inégalités de temps de parole ne pourront être corrigées avant le scrutin. Nous demandons donc que les interventions du Président de la République, au cours des prochains débats, se fassent hors caméra, faute de quoi il faudra intégrer ce temps de parole dans les comptes de campagne. (*Applaudissements sur les bancs du groupe FI. – Protestations sur les bancs du groupe LaREM.*) Certes, l'opération de communication sera moins efficace mais le pluralisme sera garanti. (*Applaudissements sur les bancs du groupe FI et sur plusieurs bancs du groupe LR. – MM. Gilbert Collard, Sébastien Chenu et Ludovic Pajot applaudissent également. – Protestations sur de nombreux bancs du groupe LaREM.*)

M. le président. Il vous sera fait grâce, monsieur Corbière, des quelques secondes de votre intervention qui ont dépassé les deux minutes imparties. (*Sourires.*) La parole est à M. le ministre de la culture.

M. Franck Riester, ministre de la culture. Le grand débat national est un succès populaire : plus de 6 000 réunions sont organisées partout en France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM. – Huées sur les bancs du groupe LR.*) Chaque citoyen français peut participer à ce débat et il n'y a donc aucune raison pour que le Président de la République ne le puisse pas. Il y fait preuve d'une grande qualité d'écoute, montre de la considération pour ses interlocuteurs et apporte un grand nombre de réponses aux interpellations de nos compatriotes.

M. Fabien Di Filippo. Ces débats sont scénarisés !

M. Pierre-Henri Dumont. Fayot !

M. Franck Riester, ministre. Cela vous dérange, mais je suis certain que pour un grand nombre de Français, c'est la preuve de l'implication du Président de la République et ils y sont très sensibles. (*Applaudissements sur de bancs du groupe LaREM.*)

M. Fabien Di Filippo. C'est truqué !

M. Pierre-Henri Dumont. C'est faux !

M. Franck Riester, ministre. Le temps de parole des responsables politiques est encadré par la loi et l'équilibre du temps de parole en fonction des sensibilités politiques est contrôlé par le CSA selon des règles très précises et transparentes. Hors périodes électorales, le temps de parole accordé à l'exécutif, y compris au Président de la République dans ses prises de paroles dans le débat politique national, est de un tiers ; les deux tiers restants se répartissant en fonction des différents partis politiques. Le contrôle de ces temps de parole est réalisé par le CSA tous les trois mois, sur le fondement des données fournies par les différents médias audiovisuels, d'une façon, je le répète, totalement transparente, avec un accès en open data qui permet un contrôle par les citoyens, donc par vous.

Soyez rassurés, nous sommes dans un État de droit et la prise de parole politique est équilibrée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM. – Exclamations sur les bancs des groupes FI et LR.*)

Données clés

Auteur : [M. Alexis Corbière](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (7^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1665

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : Numérique

Ministère attributaire : Numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 février 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [14 février 2019](#)